

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	43 (1914)
<b>Heft:</b>	6
<b>Rubrik:</b>	Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Fribourg.** — Le Technicum de Fribourg organise un cours d'instruction, destiné aux artisans, instituteurs ou institutrices, qui enseignent déjà le dessin ou se proposent de l'enseigner dans les cours professionnels de perfectionnement. Cet enseignement complet comprend deux cours d'un semestre : un cours d'introduction et un cours de perfectionnement, où seront enseignées des branches spéciales : dessin pour métiers du bâtiment, pour mécanique ou professions féminines. Le cours d'introduction commencera le lundi 27 avril et durera jusqu'à la fin de juillet. Il comprendra les branches suivantes : dessin linéaire et éléments de projections, 8 heures ; dessin à vue, 10 heures ; dessin d'ornement appliqué aux métiers, 6 heures ; étude de la plante et des animaux, 8 heures ; méthodologie, 1 heure ; étude des styles, 2 heures ; éléments de la perspective linéaire, 2 heures. Les participants ont à leur disposition la riche bibliothèque du Musée industriel. La direction du cours organise une visite méthodique de la section d'enseignement professionnel de l'exposition nationale et d'autres sections pouvant intéresser particulièrement les participants. Le nombre des élèves est limité à 15. L'écolage est de 50 fr. Les participants au cours recevront des bourses cantonales et fédérales. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 avril, par la Direction du Technicum de Fribourg.

— Il est désormais certain que c'est le 28 mai prochain qu'aura lieu, à Estavayer-le-Lac, l'assemblée du corps enseignant fribourgeois. Cette date, choisie par le comité de la Société, au cours de sa dernière séance, a été agréée par la Direction de l'Instruction publique.

— Le Conseil fédéral a alloué au canton de Fribourg, pour 1913, une subvention scolaire de 83,792 fr. 40.

**Vaud.** — Le Conseil d'Etat vient d'enregistrer avec grand regret la démission sollicitée par M. François Guex, pour raisons de santé, de ses fonctions de directeur des Ecoles normales et de maître de pédagogie dans cet établissement. Les autorités cantonales ont exprimé à M. Guex toute leur reconnaissance pour les excellents services rendus pendant 28 années d'enseignement, au cours desquelles il s'est dévoué entièrement au développement des Ecoles normales et de l'instruction populaire.

Le Conseil d'Etat a fait appel, pour remplacer M. Guex, à M. le pasteur Jules Savary, déjà attaché depuis plusieurs

années aux Ecoles normales comme maître d'histoire biblique. Les qualités de pédagogue et d'administrateur dont M. Savary a déjà donné maintes preuves permettent d'espérer que la direction des Ecoles normales et la préparation des futurs instituteurs ne pourraient être remises entre meilleures mains.

*L'Educateur* signale les titres que M. Guex s'est acquis à la reconnaissance du pays par ses publications et par l'impulsion qu'il a donnée à diverses branches de l'instruction publique. Il se console à la pensée que M. Guex continuera à travailler dans le cadre plus restreint où son état de santé le force à se confiner, à ce qui fut l'œuvre de presque toute sa vie ; mais il tient à exprimer le vif regret que ce départ fait éprouver aux maîtres et aux élèves des Ecoles normales, affirmant que les uns et les autres garderont un profond attachement à celui qui fut pour eux un directeur plein de bienveillante cordialité, un maître respecté et un conseiller affectueux.

A cet hommage si mérité, la rédaction du *Bulletin* ajoute celui des vœux qu'elle forme pour le rétablissement de la santé de l'aimable et distingué démissionnaire.

**Valais.** — Mardi, 10 février, a siégé, à Stalden, l'assemblée des instituteurs du district de Viège, à laquelle assistaient de nombreux instituteurs et plusieurs ecclésiastiques. Une conférence a été donnée sur le nouveau « programme d'études pour les écoles primaires du canton du Valais ». Le conférencier a passé en revue les diverses parties du programme, dans lequel il voit un progrès considérable des méthodes d'enseignement. Loin d'entraver l'initiative de l'instituteur et de l'élève, le nouveau programme excite cette initiative, la sert et la guide.

De la discussion qui a suivi, s'est dégagée l'impression que les instituteurs s'intéressent vivement à la nouvelle méthode et qu'ils sauront en apprécier la valeur.

**Argovie.** — Une institutrice de Mumpf avait demandé une augmentation de salaire de 1,800 à 2,000 fr. L'assemblée communale répondit négativement. Sur quoi l'institutrice menaça de quitter sa place si on ne lui donnait pas immédiatement gain de cause. Une nouvelle assemblée fut convoquée, mais le résultat fut encore plus pitoyable que la première fois. La régente allait faire ses paquets, lorsque le maire eut une idée ingénieuse. Il réussit à persuader ses administrés que si l'institutrice partait, c'en était fait de la caisse d'assurance du bétail du village et de la société de consommation ; car il abandonnerait la direction de tout

cela si on obligeait, par un geste d'avarice impardonnable, la maîtresse d'école à quitter la localité. Cette menace fut convaincante et l'institutrice eut son augmentation.

**Belgique.** — La Chambre a voté en deuxième lecture par 98 voix catholiques, l'ensemble de la loi scolaire qui instaure notamment l'instruction obligatoire et range les écoles officielles et les écoles libres sur le même pied en ce qui concerne les subsides. Les démocrates chrétiens se sont abstenu. Avant le vote, les libéraux et les socialistes ont quitté la salle après avoir donné lecture d'une protestation contre la loi.

Les principales dispositions de la nouvelle loi sont d'abord l'obligation scolaire, principe dont les catholiques belges n'ont pas pu accepter l'application aussi longtemps qu'elle n'était pas entourée des garanties que fournit la nouvelle loi et qui vont empêcher d'en faire une arme de déchristianisation. C'est ensuite l'institution d'un quatrième degré d'enseignement primaire, le maintien des enfants sur les bancs de l'école jusqu'à l'âge de quatorze ans, afin que, pendant ces deux années supplémentaires, ils acquièrent des connaissances spécialisées, purement professionnelles, destinées à en faire plus tard de bons artisans, voire de bons employés et à augmenter ainsi leurs chances de monter dans la hiérarchie sociale. C'est aussi l'organisation d'une inspection médicale sérieuse, tant à l'entrée des élèves que pendant leur séjour dans les écoles. C'est enfin le relèvement convenable du traitement de tout le personnel enseignant.

Mais le grand principe consacré par le vote du 18 février, celui qui constitue, en matière scolaire, l'idéal de justice pour lequel ont combattu les catholiques, c'est l'égalité de toutes les écoles devant les subsides de l'Etat. Le ministre des sciences et des arts l'a assurée, en reconnaissant, dans sa loi, à tous les instituteurs officiels ou libres, le droit aux mêmes traitements et en subsidiant à cette fin les petites communes et les directions d'écoles libres dans la proportion nécessaire. Le vote du 18 février a solennellement consacré l'égalité scolaire ; il constitue, à l'actif du parti catholique, une grande victoire et le glorieux aboutissement d'une longue campagne d'où les ennemis de la religion sortent épuisés.

— L'Institut Buls-Tempels (Ecole supérieure de pédagogie) a été inauguré, dans la salle gothique de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, sous la présidence de M. le bourgmestre Max, entouré de MM. Buls, Ernest Solvay, Jacqmain, Max Hallet, Paul Héger, Mabille et Smelten. M. Tempels, en

raison de son grand âge, n'avait pu assister à la cérémonie. M. Max a exprimé les sympathies de l'administration communale pour l'Institut, qui aura ses locaux dans l'Ecole normale du boulevard du Hainaut. L'orateur, qui a une confiance absolue dans le succès de l'œuvre, a salué les organisateurs, dont les noms figurent au fronton de l'institution. M. Smelten a rappelé, de son côté, que l'école supérieure de pédagogie fut fondée avec le produit de la souscription ouverte à l'occasion de l'anniversaire de la Ligue de l'Enseignement. M. Mabile, directeur honoraire de l'enseignement et des beaux-arts, montre la nécessité de vues d'ensemble et d'idées générales, qui sont presque toujours défaut à la fin des études normales et au début de la carrière du jeune instituteur, de la jeune institutrice ; M. Jacqmain a déjà mis, d'ailleurs, à l'étude la création d'un enseignement post-normal à Bruxelles.

— Le Comité général de la Fédération nationale des instituteurs belges, réuni à Bruxelles, après avoir réélu ou élu MM. Cnudde, Hecq, Ernould et Winnens aux postes respectifs de secrétaire, secrétaire-adjoint, trésorier du Comité et membre du bureau international, a décidé de porter à l'ordre du jour du prochain Congrès qui se tiendra à Namur, en septembre prochain : 1<sup>o</sup> Les moyens pratiques d'organiser la défense publique de l'école ; 2<sup>o</sup> l'organisation de l'enseignement frœbelien.

— Un bureau de consultations pédotechniques est établi à Bruxelles, rue des Visitandines, 26 ; il est ouvert au public tous les dimanches, à 10 heures du matin. Cet organisme comprend : une section pour nourrissons, une section pour écoliers, une section pour jeunes gens et jeunes filles qui doivent choisir une profession. Il a pour but de fournir aux parents des conseils au sujet de l'éducation physique, intellectuelle, morale et professionnelle des enfants. Le service est assuré par des spécialistes, pédagogues et médecins. Les consultations sont gratuites.

---

## HARMONIUMS

avec ton d'orgue admirable à partir de 46 marks. PIANOS, instruments particulièrement bon marché. Catalogue *gratis*.

**Aloys Maier**, Fournisseur de la Cour Royale, **Fulda**.

7000 harmoniums dans toutes les parties du monde chantent eux-mêmes leur louange.

H. 6. 8326